

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DU 24 MAI 1978

DECRET N° 78/410 /MTJ.SGFPT.DFP.4/3/15
portant intégration et nomination de Mon-
sieur SAMBA Jean-Jacques dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie II des SAF
(Administration Générale).-
-----00000-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux no-
minations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 3.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militai-
re du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mi-
nistre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 0196/MTJ.CAB du 26.1.1978 du Directeur du
Cabinet du Ministre de la Justice et du Travail transmettant le dos-
sier de l'intéressé;
(/u le décret n° 74-229 du 10.6.1974 portant attributions
de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplômes
de Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur du Commerce;
(/u la lettre n° 0735/MTJ-CAB du 3 Avril 1978 du Ministre
du Travail et de la Justice;

D.B.

.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 et 74-229 des 29.12.1962 et 10.6.1974 susvisés, Monsieur SAMBA Jean-Jacques, né le 20.3.1955 à Bacongo (Brazzaville), titulaire de la Licence ès-Sciences Commerciales et Financières obtenue l'Université d'Alger (Algérie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de Commerce.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 24 MAI 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.
Le Ministre des Finances.

Henri LOPES.

AMPLIATIONS :

- | | |
|-----------|---|
| JORPC | 1 |
| SGFPT.BEP | 3 |
| SGFPT.BST | 1 |
| D.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| MB | 1 |
| DOSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGCM/BC | 2 |